

Notre climat, **NOTRE AVENIR**

Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements
climatiques pour une croissance propre

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2022

Notre climat, notre avenir

Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre

Ministère de l'Environnement et du Changement climatique

Décembre 2022 ISBN : 978-1-77448-440-1



Notre climat, NOTRE AVENIR

**Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements
climatiques pour une croissance propre**

Table des matières

Message du ministre	1
Notre climat, notre avenir : Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre	3
Relever ensemble le défi de l'urgence climatique	9
Section 1 : Répondre aux effets des changements climatiques	10
Accroître l'accès aux données et aux informations climatiques	12
Renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre	13
Minimiser les effets des changements climatiques en restaurant les espaces naturels et les écosystèmes	15
Section 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre	17
Créer un système de production d'électricité propre	20
Réduire notre demande en énergie	21
Aider les gens de la Nouvelle-Écosse à ne plus utiliser de mazout de chauffage et à réduire les coûts de chauffage	22
Accélérer la transition vers les bâtiments carboneutres et résilients aux changements climatiques	23
Offrir des options de transport plus propre	24
Section 3 : Profiter des possibilités liées à une économie durable et plus propre	26
Mettre à profit et élargir les partenariats avec des experts	27
Développer des compétences pour l'économie propre	28
Aider les collectivités à agir face aux changements climatiques	29
Soutenir une croissance durable en matière de technologies et de services propres innovants	30
Section 4 : Rendre compte des progrès et les évaluer	32
La voie à suivre	33
Annexes	35
Annexe A : Liste complète des mesures du plan <i>Notre climat, notre avenir : Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques</i>	37
Annexe B : Liens vers les ressources et les programmes	45

Message du ministre



Le climat change, et tout le monde en ressent les effets. Il faut donc agir dès maintenant.

Nous devons adopter une vision globale du problème et reconnaître que les changements climatiques vont avoir de nombreuses conséquences. Répondre aux changements climatiques exige ainsi des efforts coordonnés et collectifs.

En Nouvelle-Écosse, la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une partie très importante des efforts faits à l'échelle mondiale pour ralentir les changements climatiques. Ces efforts détermineront en effet le climat que nous connaîtrons à l'avenir, et notre province doit participer.

Afin d'éviter plus de pertes et de dommages, nous devons également améliorer notre capacité de réaction et de préparation.

Le présent plan indique les mesures à prendre pour avoir un avenir durable. Il s'inscrit dans le travail visant à atteindre les 28 objectifs ambitieux liés à la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*), que nous avons présentés dans le cadre de nos premières mesures.

Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030, cet objectif étant d'ailleurs le plus ambitieux au pays.

Le Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre représente l'engagement du gouvernement à élaborer, coordonner et diriger des actions qui favorisent une prospérité durable pour toute la population de la Nouvelle-Écosse.

Les mesures visant à protéger davantage de terres et l'air que nous respirons, ainsi qu'à accroître l'accès à des maisons écoénergétiques et au transport actif, amélioreront la santé et la qualité de vie.

Le présent plan constitue ainsi un point de départ lié à une nouvelle orientation pour l'action climatique. Il nécessitera la collaboration et la contribution d'individus et d'organismes de toute la province et permettra de créer des emplois, de rendre la vie plus abordable ainsi que d'avoir des collectivités plus fortes.

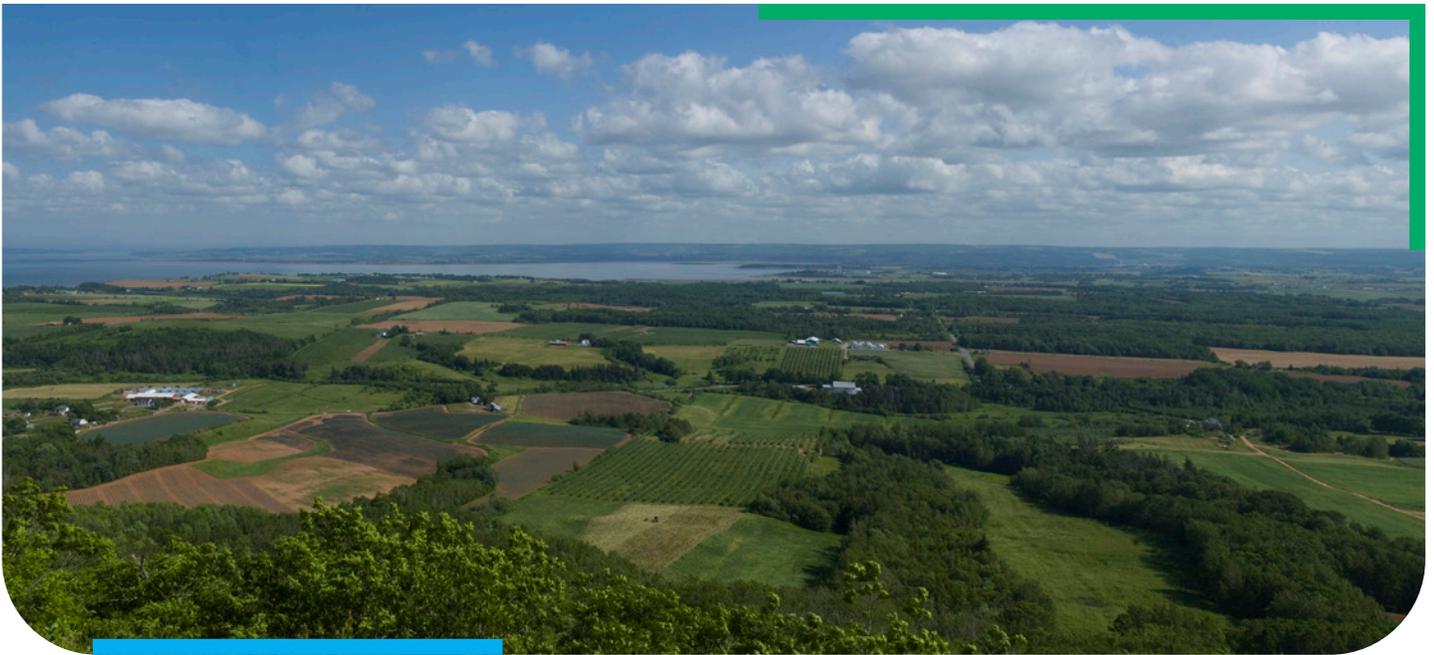
Nous avons donc la possibilité, ensemble, de faire un pas dans la bonne direction, de nous protéger les uns les autres ainsi que de protéger ce que nous aimons.



L'honorable Timothy Halman

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique





Notre climat, notre avenir

Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre

La Nouvelle-Écosse fait face à l'urgence climatique; il faut donc agir. Les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'activité humaine s'accumulent dans l'atmosphère, ce qui modifie le climat. Les changements climatiques que nous constatons aujourd'hui se feront sentir pendant des dizaines d'années. Le gouvernement s'est donc engagé à mettre en œuvre des mesures pour lutter contre les changements climatiques, investir dans de telles mesures et les coordonner. Nous l'avons clairement indiqué en fixant, dans la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*), des objectifs ambitieux afin d'avoir un avenir durable.

Notre climat, notre avenir

Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre

Principes directeurs

La loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*) a été adoptée en 2021. Elle comporte 28 objectifs visant à lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en développant les économies verte et circulaire, en améliorant la santé et la durabilité de l'environnement, ainsi qu'en faisant la transition vers une énergie propre et renouvelable.

L'un de ces objectifs vise l'élaboration d'un plan sur les changements climatiques afin de guider ce travail.

Il s'agit du présent plan.

Le Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre repose sur les mêmes principes que ceux de la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*) :

- **Netukulimk** : terme mi'kmaw signifiant profiter des richesses naturelles offertes par le Créateur pour l'autosuffisance et le bien-être de chaque individu et de toute la société, grâce à des normes adéquates pour la collectivité, la nutrition et le bien-être économique, sans compromettre l'intégrité, la diversité ou la richesse de l'environnement.
- **Développement durable** : développement répondant aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.
- **Économie circulaire** : économie dans laquelle les ressources et les produits sont utilisés le plus longtemps possible, desquels le maximum de valeur est retiré, et à partir desquels, à la fin de leur durée de vie, d'autres ressources et produits de valeur sont récupérés.
- **Équité** : reconnaissance de ce qui distingue un individu, et tentative de lutter contre l'inégalité des chances à partir des principes d'équité et de justice.

Les changements climatiques peuvent avoir des effets directs sur la santé physique et mentale en raison d'une exposition accrue à des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations, les vagues de chaleur et les maladies transmises par les insectes. Des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre peuvent nuire à la qualité de l'air et donc entraîner davantage de problèmes d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires. L'augmentation de la fréquence des tempêtes et des inondations côtières a des conséquences pour les habitations et les collectivités; cela menace de plus nos moyens de subsistance. Les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et l'acidification des océans, peuvent nuire à l'agriculture et à la pêche ainsi que réduire l'accès aux aliments cultivés localement. L'anxiété et le stress qui découlent de ces conséquences peuvent nuire à la santé mentale. En luttant contre les changements climatiques, nous pouvons donc contribuer à protéger la santé des gens. Nous pouvons également réduire notre vulnérabilité aux effets des changements climatiques en préparant le système de santé afin de mieux pouvoir répondre aux risques en question.



Afin de protéger l'environnement, l'économie, le bien-être et la qualité de vie, les gens de la Nouvelle-Écosse veulent que des mesures soient prises pour lutter contre les changements climatiques. Le présent plan constitue donc, de la part du gouvernement, un engagement à agir qui nous guidera vers un avenir durable et plus sain en :

- déterminant comment les gens de la Nouvelle-Écosse peuvent, ensemble, se préparer et répondre aux effets des changements climatiques;
- expliquant comment atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 et nous mettre sur la voie de la carboneutralité d'ici 2050;
- permettant aux gens de la Nouvelle-Écosse de tirer parti des possibilités liées à l'économie propre.

Le plan sur les changements climatiques s'appuiera sur l'action du gouvernement, des gens de la Nouvelle-Écosse, des entreprises et des collectivités de toute la province. Le gouvernement est déterminé à aider les gens de la Nouvelle-Écosse à agir afin qu'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et répondent aux effets des changements climatiques. Les mesures sont entre autres les suivantes :

Mesures prises à ce jour pour répondre aux effets des changements climatiques

- Mener à bien la dernière évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques.
- Créer le Sustainable Communities Challenge Fund (fonds pour la durabilité des collectivités) en collaboration avec la Fédération des municipalités de la Nouvelle-Écosse.
- Déterminer les zones inondables partout en Nouvelle-Écosse.
- S'associer pour lancer CLIMAtlantic, un centre régional de services de données sur les changements climatiques, avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces de l'Atlantique.
- S'associer pour créer le Climate Adaptation Leadership Program (programme d'action pour s'adapter aux changements climatiques), qui vise à élaborer et à mettre en œuvre, avec le gouvernement fédéral, des stratégies d'adaptation climatique pour le gouvernement et l'industrie.
- Adopter la loi sur la protection du littoral (*Coastal Protection Act*) afin de protéger les côtes de la province.
- Désigner le parc Owls Head comme parc provincial.
- Renforcer 60 km de digues pour prévenir les inondations.

Mesures prises à ce jour pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Légiférer en ce qui concerne l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon ainsi que l'obligation de produire, d'ici 2030, 80 % de l'électricité à partir de sources renouvelables.
- Produire 372 MW d'énergie éolienne, ce qui signifie que 70 % de l'électricité proviendront de sources renouvelables d'ici 2026.
- Cibler 5 GW pour l'énergie éolienne extracôtière d'ici 2030 pour les projets d'hydrogène vert.
- Adopter une loi pour permettre les projets de production d'hydrogène vert, développer la production d'énergie solaire et miser sur le leadership de la Nouvelle-Écosse en matière de programmes d'efficacité énergétique.
- Aider les gens de la Nouvelle-Écosse à économiser chaque année plus de
- 180 M\$ pour leurs factures d'électricité, pour des économies de plus d'un milliard de dollars depuis 2011.
- Aider plus de 20 000 familles à faible revenu à réduire leurs factures d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre grâce au programme HomeWarming.
- Soutenir 2 600 emplois dans le secteur de l'efficacité énergétique en Nouvelle-Écosse.
- Aider plus de 2 400 foyers à produire leur propre énergie grâce à des panneaux solaires et à la facturation nette, ce qui a créé plus de 400 emplois.
- Aider les gens de la Nouvelle-Écosse à acheter plus de 1 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables, ainsi que plus de 3 500 vélos électriques, grâce au programme de rabais Electrify Nova Scotia et à la création d'un réseau provincial de bornes de recharge.

Les mesures ont été déterminées à partir des commentaires fournis par les gens de la Nouvelle-Écosse lors de consultations générales – voir le rapport en question sur le site cleanfuture.ca/fr. Au total, 1 478 personnes et organisations se sont exprimées, 136 personnes ont assisté à des ateliers, et 1 342 commentaires contenant plus de 5 600 idées ont été partagés.

Le plan sur les changements climatiques constitue, de la part du gouvernement, un engagement à collaborer avec les gens de la Nouvelle-Écosse pour avoir un avenir durable. Les mesures qu'il contient sont regroupées comme suit :

1. Répondre aux effets des changements climatiques
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
3. Profiter des possibilités liées à une économie durable et plus propre
4. Rapporter et évaluer les progrès

Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques présente de multiples avantages. Ces mesures vont bien au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de la préparation aux effets des changements climatiques. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons permet de réduire à la fois les émissions de gaz à effet de serre et les factures d'énergie. Ces améliorations, comme l'isolation des maisons ou l'installation de pompes à chaleur, peuvent également permettre d'avoir des habitations plus fraîches lors des vagues de chaleur, qui sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. Cela se traduit par de meilleurs résultats en matière de santé.

Relever ensemble le défi de l'urgence climatique

Le plan lié aux changements climatiques comporte **68 mesures** qui ont été déterminées à partir de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, des conversations avec les gens de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des possibilités d'agir à l'échelle locale. Il s'appuie sur le travail déjà fait en renforçant les programmes actuels et en soutenant de nouveaux projets. Le plan aidera à atteindre les objectifs liés à la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*).



Il aidera davantage de gens à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à avoir des factures d'énergie moins élevées ainsi qu'à se préparer aux effets des changements climatiques. Tout cela est important pour la santé et le bien-être de chaque personne et les collectivités de la province. Nous savons cependant que les gens n'ont pas tous les mêmes possibilités de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ce en raison des obstacles à l'accès aux aides. Nous allons donc devoir aider toute la population de la Nouvelle-Écosse ainsi que développer de solides partenariats pour atteindre nos objectifs. Il s'agit de la raison pour laquelle le plan sur les changements climatiques prévoit des engagements à collaborer avec la population, les entreprises, les collectivités et d'autres administrations. En établissant des partenariats, nous veillerons à ce que chacun ait la possibilité de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de mieux se préparer aux effets des changements climatiques.

SECTION 1 :

Répondre aux effets des changements climatiques

En Nouvelle-Écosse, les gens subissent déjà les effets des changements climatiques. Et ces effets se poursuivront au cours du siècle prochain. L'évaluation des risques liés aux changements climatiques, intitulée [Weathering What's Ahead](#) (en anglais seulement), aide à comprendre comment le climat change, les effets de ces changements et les risques, de même que les occasions d'agir.

À mesure que les émissions de gaz à effet de serre se poursuivent, nous sommes de plus en plus exposés aux effets des changements climatiques, comme :

- les inondations, dans les terres et le long des côtes;
- les maladies transmises par des insectes ou des animaux;
- les températures extrêmes et leur potentiel de nuisance pour la production alimentaire, les routes et les voies ferrées, la santé des personnes et les écosystèmes;
- les feux de forêt.



Pour s'adapter aux changements climatiques, et afin de pouvoir agir vite pour gérer les dommages et les risques, il faut comprendre la façon dont le climat change et les conséquences de ces changements. Il s'agit également d'avoir de nouvelles possibilités, à l'échelle locale et mondiale, en matière de développement économique, d'emploi, de soins de santé, de recherche, d'éducation et de soutiens sociaux. Pour nous adapter aux changements climatiques, nous devons faire largement connaître les risques, mais aussi les possibilités, ainsi que nous associer à des individus, des entreprises et des collectivités de toute la Nouvelle-Écosse pour nous préparer et répondre. Les mesures d'adaptation varieront selon les collectivités et évolueront au fil du temps en fonction des nouvelles informations ainsi que de nouveaux changements et conséquences.

La Nouvelle-Écosse doit se préparer

Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter selon les niveaux actuels, le climat de la Nouvelle-Écosse évoluera lui aussi.

Il fera plus chaud.

- 2,5 °C de plus au milieu du siècle, et jusqu'à 4,5 °C d'ici la fin du siècle. Des températures plus élevées signifient des vagues de chaleur avec plus de conséquences.

Les régimes de précipitations vont continuer de changer.

- Moyenne de 10 % de précipitations en plus par an d'ici la fin du siècle, avec plus de pluie et moins de neige. Des pluies plus intenses signifient un risque accru d'inondations.

Les océans vont continuer de changer.

- L'augmentation de la température des océans nuit aux habitats et aux espèces, et l'acidification des océans peut réduire la productivité de ces derniers.

Les tempêtes vont devenir plus intenses et plus fréquentes.

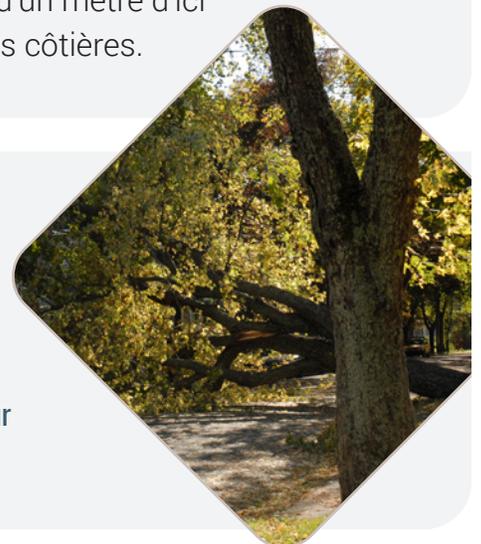
- Le réchauffement climatique signifiera plus de tempêtes tropicales au Canada atlantique, accompagnées de rafales plus fortes et d'ondes de tempête plus puissantes.

Le niveau de la mer va continuer à monter.

- En Nouvelle-Écosse, le niveau de la mer devrait monter d'un mètre d'ici 2100, ce qui augmentera les risques liés aux inondations côtières.

Hurricane Fiona

L'ouragan Fiona qui s'est produit en septembre 2022 illustre bien les types de tempêtes qui deviendront plus fréquentes en raison des changements climatiques. Nous devons donc agir dès maintenant pour préparer les collectivités de la province à ces changements.



Accroître l'accès aux données et aux informations climatiques

Il nous faut davantage de données et d'informations pour mieux comprendre les effets des changements climatiques. L'évaluation des risques liés aux changements climatiques a permis de déterminer des possibilités liées à la poursuite de la recherche sur les effets de ces changements pour les sociétés et les écosystèmes. Il faut de nouveaux outils et ressources pour aider les gens à accéder à ces données et à les utiliser, ainsi qu'une communication plus solide pour diffuser à un plus grand nombre de personnes des informations sur la façon de se préparer et de répondre aux changements climatiques.

Afin d'accroître l'accès aux données et aux informations climatiques, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

1. S'appuyer sur les résultats de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour mieux comprendre les risques établis ainsi que déterminer les lacunes en matière de données et d'informations.
2. Améliorer les infrastructures municipales liées aux eaux pluviales en mettant à jour les exigences de planification et en aidant à élaborer des plans de gestion des eaux pluviales.
3. Améliorer la qualité et la disponibilité des données sur les ressources en eau pour une meilleure gestion de ces dernières ainsi que la détermination des zones inondables, en améliorant les réseaux provinciaux de surveillance de l'eau.
4. Créer un centre d'information sur les changements climatiques afin d'améliorer le partage des données et des informations sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
5. Aider les propriétaires de maison à comprendre les risques liés aux changements climatiques, comme les inondations, et à y répondre.
6. Revoir l'infrastructure que gère Build Nova Scotia afin d'évaluer les risques liés aux changements climatiques et d'élaborer des plans d'adaptation pour réduire les dommages futurs.

Renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre

Nous devons élaborer et mettre en œuvre des plans pour aider à préparer les collectivités et les entreprises aux effets des changements climatiques. Les collectivités et les entreprises sont souvent les premières à subir ces effets et sont généralement les premières à répondre à des événements comme les inondations, les vagues de chaleur et les incendies de forêt. Il est donc important que les collectivités et les entreprises de la province puissent se préparer aux changements climatiques et obtiennent l'aide nécessaire.

Afin d'aider les collectivités et les entreprises à renforcer leur capacité à se préparer aux changements climatiques, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

7. Accroître la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble du gouvernement en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies pour tous les ministères.
8. Accroître la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités et les secteurs d'activité en les aidant à embaucher des coordonnateurs pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.
9. Soutenir le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin que des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques puissent être effectuées pour les infrastructures importantes, et que des plans d'adaptation puissent être élaborés.

Climate Adaptation Leadership Program (programme d'action pour s'adapter aux changements climatiques)

Le Climate Adaptation Leadership Program vise à offrir à des groupes de différents secteurs d'activité et aux ministères provinciaux une aide pour élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Les stratégies d'adaptation des ministères font partie de la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*). Le programme soutiendra désormais ces partenaires lors de leur mise en œuvre de leurs stratégies afin de renforcer les réponses des ministères et des secteurs aux changements climatiques dans des domaines comme l'électricité, l'archéologie, l'agriculture et les parcs côtiers.

- 10.** Réunir des partenaires clés afin de préparer des réponses aux multiples risques climatiques auxquels sont confrontés les systèmes naturels, humains, sociaux et financiers ainsi que l'environnement bâti.
- 11.** Sensibiliser aux risques climatiques et aux priorités d'adaptation dans toute la Nouvelle-Écosse, en informant le public sur les résultats des évaluations des risques liés aux changements climatiques ainsi qu'en diffusant d'autres données et informations importantes sur les changements climatiques.

Minimiser les effets des changements climatiques en restaurant les espaces naturels et les écosystèmes

Les changements climatiques contribuent à l'élévation du niveau des océans, aux inondations et à l'érosion du littoral. Ils comportent des risques immédiats pour les habitations, les collectivités, les infrastructures et les écosystèmes. La conservation et la restauration des espaces naturels, comme les forêts et les zones humides, peuvent aider à minimiser les effets de ces changements, à favoriser la biodiversité et à avoir des écosystèmes plus sains.

Écosystèmes et biodiversité

Les zones naturelles, comme les forêts et les zones humides, peuvent stocker du carbone, réduire les effets des changements climatiques, comme les inondations et l'érosion, aider à garder l'air et l'eau propres ainsi qu'améliorer les habitats de la faune. La protection des zones naturelles, le maintien des liens naturels dans l'environnement ainsi que la restauration des écosystèmes dégradés aident à préserver la biodiversité et à avoir des écosystèmes plus sains. Grâce à une nouvelle stratégie et à une nouvelle réglementation liées aux zones protégées, prises en vertu de la loi sur la protection du littoral (*Coastal Protection Act*), le présent plan nous aidera à protéger les écosystèmes côtiers et intérieurs sensibles et à soutenir le développement durable dans toute la province.

Pour restaurer les zones naturelles et les écosystèmes afin qu'ils puissent contribuer à minimiser les effets des changements climatiques, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- 12.** Renforcer et coordonner, en 2023, les réponses aux risques d'inondations côtières et à l'intérieur des terres en investissant dans la protection contre les inondations naturelles et en mettant en œuvre de nouvelles réglementations prises en vertu de la loi sur la protection du littoral (*Coastal Protection Act*).
- 13.** Rechercher des puits de carbone naturels pour aider à compenser les émissions de gaz à effet de serre afin d'arriver à des émissions nulles d'ici 2050.

- 14.** Protéger au moins 20 % des terres et des eaux territoriales de la Nouvelle-Écosse d'ici 2030 grâce à une nouvelle stratégie sur les zones protégées.
- 15.** Investir dans les infrastructures et les systèmes naturels pour gérer le stress thermique, p. ex. plantation d'arbres dans les zones urbaines ou pompes à chaleur/ centres de refroidissement pour réduire l'exposition des personnes vulnérables aux températures élevées, et investir dans des réponses écosystémiques comme la restauration des terres humides côtières pour aider à gérer les inondations.
- 16.** Planter 21 millions d'arbres en Nouvelle-Écosse, en partenariat avec l'initiative fédérale *Engagement de 2 milliards d'arbres*.

SECTION 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

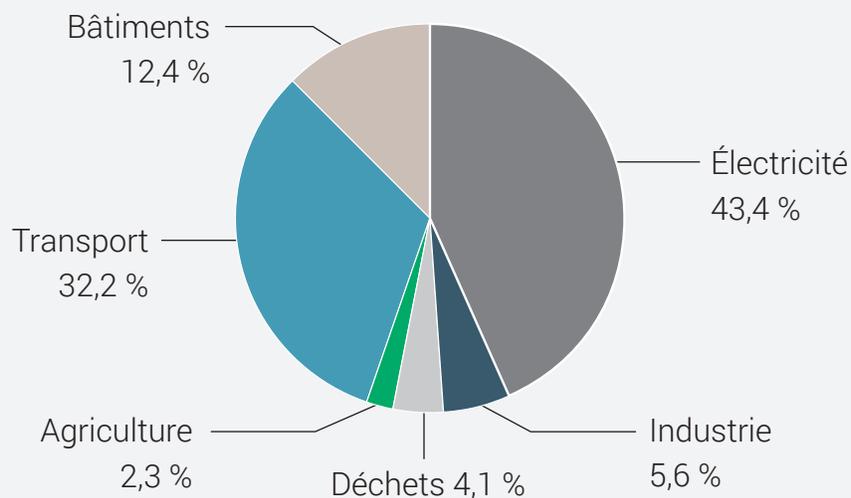
La science est claire : nous devons réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre pour éviter les conséquences les plus graves des changements climatiques. Selon l'évaluation 2022 du [Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#) (en anglais seulement), il nous reste peu de temps pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin d'éviter les risques les plus importants pour les sociétés et les écosystèmes.

Dans la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*), le gouvernement a fixé, pour 2030, l'objectif le plus ambitieux au pays en la matière. Il s'est en effet engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 53 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Ces réductions ne pouvant cependant pas s'arrêter en 2030, le gouvernement s'est également engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les mesures du plan sur les changements climatiques aideront à poursuivre les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de rester sur la voie de la carboneutralité.

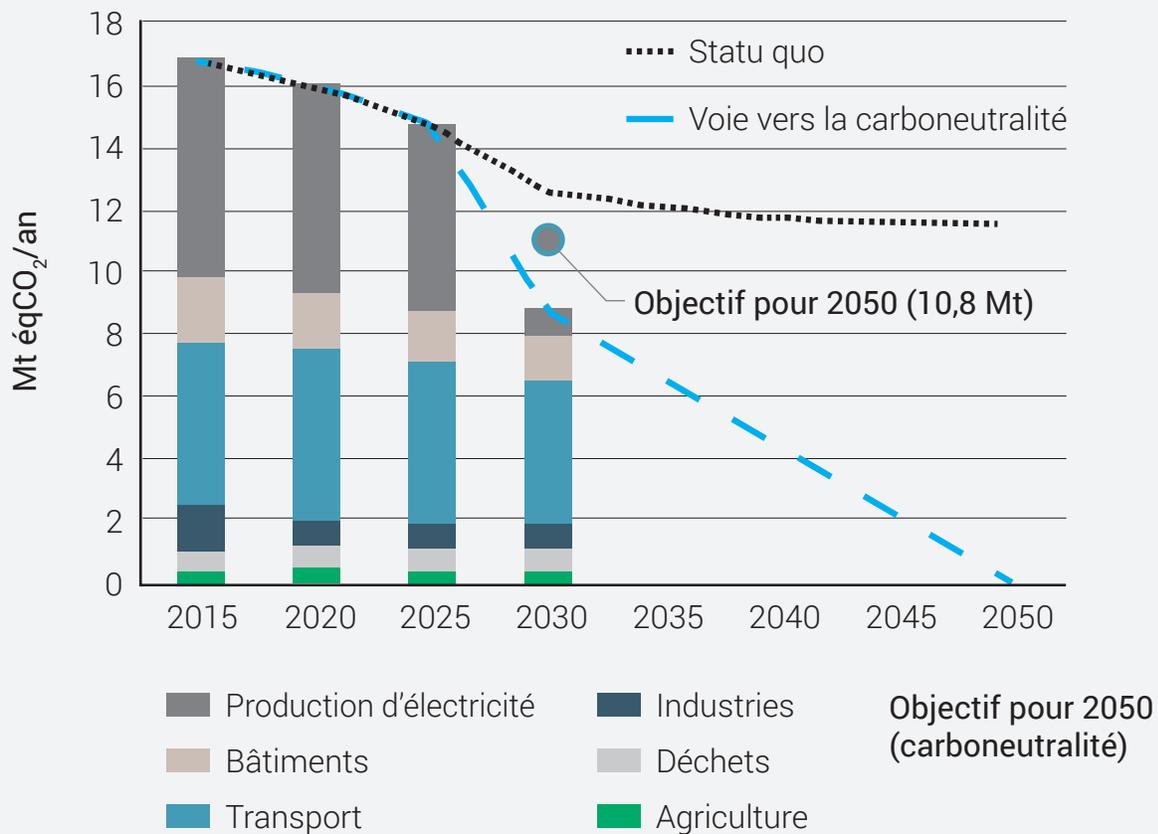
Émissions de gaz à effet de serre et cibles en Nouvelle-Écosse

En 2020, la quasi-totalité (88 %) des émissions de gaz à effet de serre provenait des combustibles fossiles utilisés pour la production d'électricité, le transport et le chauffage.

Émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Écosse en 2020



Voie vers 2030 et carboneutralité en Nouvelle-Écosse



Nous avons mesuré les effets du présent plan sur les émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Écosse. Le graphique montre l'évolution prévue de la situation jusqu'en 2030. La stratégie comprend diverses politiques, comme l'élimination progressive de la production d'électricité à partir de charbon, la production de 80 % de l'électricité à partir de sources renouvelables, la réduction d'au moins 20 % de notre dépendance au mazout pour le chauffage domestique, ainsi que 30 % des ventes de véhicules neufs correspondant à des véhicules à émissions nulles d'ici 2030.

Ces projections n'incluent pas les réductions potentielles de gaz à effet de serre du nouveau système provincial de tarification fondé sur le rendement, qui se rapporte au secteur de l'électricité et aux grandes industries. Elles ne comprennent pas non plus le taux de la redevance fédérale sur les combustibles fossiles. La modélisation a été effectuée avant la conception du système provincial de tarification fondé sur le rendement et avant l'annonce par le gouvernement fédéral du taux de la redevance sur les combustibles. Elle sera donc régulièrement mise à jour pour tenir compte des politiques, programmes et autres tendances.

En 2020, la production d'électricité représentait 43 % des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Écosse. La loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*) exige que nous cessions d'utiliser le charbon pour produire de l'électricité et qu'au moins 80 % de l'électricité produite dans la province proviennent de sources renouvelables d'ici 2030. Ces deux politiques auront les effets les plus importants sur nos émissions de gaz à effet de serre. Nous devons donc investir dans le développement de la production d'énergie renouvelable à l'échelle locale ainsi que développer des partenariats avec les provinces voisines pour augmenter l'électricité propre à travers le Canada atlantique et le Québec. Des soutiens supplémentaires pour accroître le stockage d'énergie et le développement des programmes d'efficacité énergétique aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la fiabilité ainsi qu'à stabiliser les prix dans l'ensemble du système de production d'électricité.

Les autres émissions de gaz à effet de serre, qui proviennent principalement du chauffage des bâtiments et des véhicules, seront réduites grâce à d'autres mesures énoncées dans le présent plan. Ces mesures permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans toute la province et aideront les propriétaires, les organismes communautaires et les entreprises à réduire leurs factures d'énergie. Dans certains cas, elles permettront également d'améliorer la qualité de l'air et rendront les maisons plus confortables.

Tarification du carbone

En réponse aux nouvelles exigences du gouvernement fédéral en matière de tarification du carbone, nous sommes en train de mettre en place un nouveau système pour davantage responsabiliser les grandes industries quant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'un système de tarification fondé sur le rendement qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur de l'électricité et d'autres grands émetteurs industriels. En Nouvelle-Écosse, le secteur de l'électricité et les grandes industries représentent près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre. Ce programme obligera donc les grands émetteurs à réduire leurs émissions de manière équitable et rentable et selon les besoins et la situation de la province.

Créer un système de production d'électricité propre

Nous prenons des mesures pour passer à un système de production d'électricité propre. Les énergies renouvelables, comme l'énergie éolienne, marémotrice et solaire, sont l'avenir. Pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous n'avons d'autre choix que d'abandonner le charbon et de passer à un système de production d'électricité propre, fiable et efficace. L'électricité que nous utilisons à la place des combustibles fossiles pour le chauffage et le transport provient de sources renouvelables et ne contribue pas au changement climatique. La création d'un réseau électrique propre est également importante pour faire progresser notre position au sein de l'économie propre. Il est important d'avoir une source d'électricité fiable et propre pour aider la Nouvelle-Écosse à répondre à la demande d'autres types de sources d'énergie, comme l'hydrogène vert.

Afin de créer un réseau électrique propre, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- 17.** Créer des règlements provinciaux pour éliminer progressivement, d'ici 2030, la production d'électricité à partir du charbon, afin de réduire d'au moins 90 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'électricité d'ici 2035.
- 18.** Augmenter la quantité d'énergie renouvelable utilisée pour la production d'électricité, grâce à la production locale d'au moins 500 mégawatts d'énergie renouvelable d'ici 2026, et à la production locale de 50 mégawatts d'énergie solaire supplémentaires.
- 19.** Fournir un soutien financier aux exploitations agricoles et à d'autres entreprises pour qu'elles utilisent davantage d'énergie solaire.
- 20.** Étudier comment nous pouvons utiliser les technologies liées aux batteries ou les véhicules électriques pour le stockage d'électricité et l'alimentation de secours afin de rendre le réseau électrique plus fiable.
- 21.** Collaborer avec les provinces voisines pour acheminer plus d'électricité à travers le Canada atlantique et le Québec grâce à des projets comme la boucle de l'Atlantique et Muskrat Falls ainsi qu'à des connexions plus solides avec le Nouveau-Brunswick.

Réduire notre demande en énergie

Pour avoir un réseau électrique fiable, nous devons gérer notre demande en énergie. En développant les programmes d'efficacité énergétique actuels et en créant d'autres programmes, nous pouvons nous assurer d'obtenir l'énergie dont nous avons besoin tout en réduisant la quantité d'énergie que nous utilisons et les prix que nous payons.

Afin de réduire la demande en énergie, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

22. Aider la population à réduire sa demande en électricité en maintenant et en développant les programmes offerts par Efficiency Nova Scotia et ses partenaires.
23. Aider les entreprises et les collectivités à réduire leur demande en énergie en facilitant l'accès aux gestionnaires de l'énergie sur place et en continuant de soutenir les programmes d'efficacité énergétique pour les entreprises.
24. Aider les promoteurs de nouveaux bâtiments à installer des systèmes de chauffage partagés pour rendre ce type de chauffage plus efficace.
25. Revoir les programmes d'efficacité énergétique en Nouvelle-Écosse pour déterminer les lacunes ou les améliorations possibles.

Efficacité énergétique et coût abordable de l'énergie

En matière d'efficacité énergétique, la Nouvelle-Écosse fait figure de chef de file. Efficiency Nova Scotia, qui a été créée en 2009 en vertu d'une loi, était en 2014 le premier service public d'efficacité énergétique au Canada. Nous avons depuis aidé 400 000 personnes à réaliser des projets d'efficacité énergétique, ainsi que 20 000 familles à faible revenu grâce au programme HomeWarming. Les gens de la Nouvelle-Écosse ont ainsi pu faire des économies d'énergie totalisant 180 M\$ par an. Cela a aussi permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'un million de tonnes par an.

La Nouvelle-Écosse est reconnue à l'échelle nationale pour ses programmes d'efficacité énergétique. Selon la [carte de pointage d'Efficacité énergétique Canada pour 2022](#) (en anglais seulement), la Nouvelle-Écosse occupe la deuxième place au pays et a monté d'une place depuis 2021.

Aider les gens de la Nouvelle-Écosse à ne plus utiliser de mazout de chauffage et à réduire leurs coûts de chauffage

Les habitations et les bâtiments sont d'importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre. Leur chauffage coûte très cher, surtout le mazout. Il est donc temps de s'éloigner du mazout domestique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que faire des économies.

Pour aider les gens à ne plus utiliser de mazout de chauffage et à réduire leurs coûts de chauffage, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

26. Réduire la consommation de mazout d'au moins 20 % d'ici 2030 en aidant à moderniser 60 000 maisons et en mettant en place un programme pilote à l'intention des propriétaires d'habitations pour remplacer les appareils de chauffage au mazout par des appareils électriques.
27. Élargir des initiatives comme les programmes HomeWarming et Affordable Multifamily Housing afin que davantage de ménages à faible revenu puissent améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.
28. Poursuivre le projet Mi'kmaw Home Energy Efficiency et créer un programme pilote similaire pour les communautés afro-néo-écossaises.



Accélérer la transition vers les bâtiments carboneutres et les bâtiments adaptés aux changements climatiques



Les bâtiments que nous construisons aujourd'hui existeront encore en 2050. Afin de pouvoir réaliser l'objectif de la carboneutralité, nous devons donc préparer le secteur du bâtiment, ce qui signifie bien plus que simplement enlever l'équipement de chauffage au mazout. Il faut en effet entièrement revoir la façon dont nous rénovons et construisons afin que les bâtiments puissent être économes en énergie et résilients aux changements climatiques.

Pour accélérer la transition vers les bâtiments carboneutres et résilients aux changements climatiques, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- 29.** Interdire, d'ici 2025, l'installation d'équipement de chauffage au mazout dans les bâtiments neufs.
- 30.** Adopter le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2020 ainsi que le Code national du bâtiment 2020.
- 31.** Soutenir la construction et la rénovation de maisons et d'immeubles résidentiels carboneutres, y compris de logements abordables carboneutres.
- 32.** Aider les propriétaires de bâtiments commerciaux et institutionnels à mieux comprendre leur consommation énergétique et à prévoir des améliorations écoénergétiques grâce à une surveillance volontaire de la consommation d'énergie.
- 33.** Exiger que les nouveaux bâtiments gouvernementaux et les rénovations importantes dont la planification commence après 2022 soient carboneutres et résilients aux changements climatiques, et que la priorité en matière de baux, à partir de 2030, soit donnée aux bâtiments respectueux des normes de carboneutralité et résilients aux changements climatiques.
- 34.** Lancer le programme Green Choice en 2023, qui permettra au gouvernement d'acheter de l'électricité produite à 100 % à partir de sources d'énergie renouvelable pour ses activités.

Bâtiments et efficacité énergétique

Investir dans l'efficacité énergétique constitue l'un des moyens les plus économiques de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de rendre la vie plus abordable. Cela crée de plus des emplois bien rémunérés dans les collectivités de la province.

Offrir des options de transport plus propre

En Nouvelle-Écosse, environ 41 % des personnes vivent dans des collectivités rurales et dépendent de leur voiture pour aller travailler, à l'école et chez le médecin, ainsi que pour rester en contact. Investir dans des modes de transport plus propres et plus durables permettra donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre; de plus, les gens feront des économies en réduisant leur consommation d'essence et de diesel.

Afin de créer des options de transport plus propre, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

35. Installer davantage de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de pouvoir les utiliser quand et où il le faut.
36. Accroître le nombre de véhicules à émissions nulles ainsi que de vélos électriques afin de pouvoir atteindre d'ici 2030 l'objectif de vente de véhicules à émissions nulles de 30 % en continuant d'offrir des remises et des programmes d'information.
37. Accroître le nombre de véhicules moyens et lourds, de fret et maritimes à émissions nulles grâce à de nouveaux programmes incitatifs.
38. Élaborer une stratégie d'écologisation des parcs de véhicules du gouvernement.



- 39.** Accroître l'accès aux services de transport communautaire pour toutes les collectivités à l'extérieur de la Municipalité régionale d'Halifax et de la Municipalité régionale du Cap-Breton.
- 40.** Électrifier le transport en commun dans toute la province en s'associant aux municipalités et au gouvernement fédéral.
- 41.** Explorer les possibilités liées aux autobus scolaires électriques dans le cadre d'un projet pilote stratégique.
- 42.** Faciliter le transport en élaborant de nouvelles stratégies liées à l'efficacité des transports et en réduisant les déplacements d'une seule personne par voiture.
- 43.** Créer plus d'options pour le transport actif en élaborant une stratégie adaptée et en poursuivant les travaux liés à la Route bleue.

SECTION 3 :

Profiter des possibilités liées à une économie durable et plus propre

Partout dans le monde, les entreprises et les services tiennent de plus en plus compte de la notion de durabilité, ce qui offre de nouvelles possibilités en matière de croissance économique et de création d'emplois. Afin que la Nouvelle-Écosse soit prête, nous devons poursuivre nos efforts et continuer à soutenir la recherche et le développement de technologies propres, les projets d'énergie renouvelable et la gestion durable des ressources naturelles. Les particuliers, les industries, les petites entreprises, les chercheurs et les collectivités ont déjà commencé à s'intéresser à ces possibilités et à investir dans celles-ci. Le plan sur les changements climatiques permettra donc d'élargir ce travail et d'entreprendre plus d'actions.

L'hydrogène vert : un autre type d'énergie pour une économie forte et un environnement propre

L'hydrogène est un combustible propre pouvant servir aux industries, au transport lourd et au secteur maritime pour se débarrasser plus rapidement des combustibles fossiles. Il existe également une demande mondiale d'hydrogène vert à mesure que les pays s'éloignent du charbon, du gaz naturel et du pétrole. La Nouvelle-Écosse est bien placée pour répondre à cette demande et devenir un producteur et un exportateur d'hydrogène vert.

Par rapport au reste du Canada, le réseau de gaz naturel de la province est bien placé pour transporter l'hydrogène vert. Nous avons également accès à de grandes quantités d'énergie éolienne extracôtière pour fournir l'électricité nécessaire à la production d'hydrogène vert.

Le gouvernement prend déjà des mesures dans ce domaine. Il a adopté une loi pour permettre la production et l'utilisation d'hydrogène vert comme source d'énergie propre en Nouvelle-Écosse et dans le monde. Il a également fixé un objectif de production de cinq gigawatts d'énergie éolienne extracôtière d'ici 2030 pour la production d'hydrogène vert en Nouvelle-Écosse.

Mettre à profit et élargir les partenariats avec des experts

Il est important, à mesure que nous nous dirigeons vers un avenir durable, d'agir de manière inclusive afin d'offrir des possibilités à tous. Il s'agit donc d'écouter des points de vue divers et d'obtenir des informations et des expériences de toute la société afin que nos actions créent des possibilités pour tous les gens de la Nouvelle-Écosse.

Afin de pouvoir collaborer avec des experts, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

44. Travailler avec des experts et des chefs de file de l'industrie pour créer des outils, des programmes et des soutiens pour les personnes cherchant à investir dans l'économie propre.
45. Soutenir les actions liées aux changements climatiques qui sont axées sur les jeunes, et demander leurs avis grâce à un nouveau comité consultatif sur le changement climatique.
46. S'assurer d'obtenir des avis divers en Nouvelle-Écosse et à l'étranger pour conseiller le gouvernement en matière de recherche, de planification, de sensibilisation et de stratégies pour l'adaptation aux changements climatiques.
47. Soutenir et financer des solutions ciblant les inégalités systémiques et la discrimination liées aux changements climatiques.





Développer des compétences pour l'économie propre

Il est essentiel d'avoir une main-d'œuvre bien préparée pour pouvoir profiter des possibilités qu'offre l'économie propre. Les travailleurs devront en effet peut-être avoir des compétences différentes de celles qu'ils possèdent actuellement. Afin d'être prêts pour cette transition, nous devons agir dès maintenant pour préparer la population aux emplois de demain.

Afin de développer les compétences nécessaires à l'économie propre, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

48. Soutenir l'éducation des jeunes en mettant à jour les programmes scolaires en fonction des principes Netukulimk, et soutenir les programmes permettant aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et expériences.
49. Accroître la représentation des travailleurs racisés et autochtones dans le secteur de l'efficacité énergétique et des technologies propres.
50. S'assurer que les professionnels, partout en Nouvelle-Écosse, comprennent comment ils peuvent participer à l'économie propre et développer leur entreprise grâce à de nouveaux programmes de formation spécialisée.
51. Créer de nouvelles formations sur les techniques de construction avancées à l'intention des professionnels du génie et de la conception afin qu'ils puissent se conformer aux nouveaux codes nationaux de l'énergie et du bâtiment.
52. S'assurer d'avoir les gens de métier nécessaires et faire en sorte qu'ils soient prêts à répondre aux exigences de l'économie propre en modernisant le programme d'apprentissage de la Nouvelle-Écosse.

Aider les collectivités à agir face aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques seront surtout ressentis par les collectivités de la province. Ces dernières sont bien placées pour saisir les occasions d'agir et peuvent grandement influencer sur le mieux-être des gens. Les collectivités cependant ne peuvent souvent pas agir seules et ont besoin de partenariats et de soutiens solides pour renforcer leurs capacités d'action. En aidant les collectivités à agir face aux changements climatiques, nous pouvons faire en sorte que toutes et tous profitent des avantages sociaux et économiques découlant de l'action climatique.

Pour aider les collectivités de la province à agir face aux changements climatiques, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

53. Fournir un financement au titre de programmes comme le Sustainable Communities Challenge Fund et soutenir les nouveaux coordonnateurs communautaires des changements climatiques pour qu'ils puissent aider les municipalités, les Mi'kmaq et les communautés afro-néo-écossaises à répondre à leurs propres priorités en la matière.
54. Fournir des fonds pour aider davantage de collectivités de la Nouvelle-Écosse à réaliser des projets d'énergie propre ciblant par exemple les bâtiments, le transport et la production d'électricité, ainsi qu'à renforcer leurs capacités à l'aide d'initiatives comme le programme Low Carbon Communities et le fonds Halifax Climate Investment, Innovation, and Impact (HCl3).
55. Continuer d'appuyer les partenariats fédéraux-provinciaux pour les grands projets d'infrastructure en Nouvelle-Écosse, à l'aide de programmes comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC).
56. Créer, au ministère de l'Environnement et du Changement climatique, un poste de navigateur afin d'aider les gens de la Nouvelle-Écosse à trouver des possibilités de financement liées aux changements climatiques.



Soutenir une croissance durable en matière de technologies et de services propres innovants

Si nous voulons atteindre la carboneutralité d'ici 2050, nous avons besoin de technologies innovantes, comme l'hydrogène vert. Nous savons où se trouvent les meilleures possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme, mais il faut davantage investir dans des technologies et services innovants pour aider la Nouvelle-Écosse à atteindre la carboneutralité. En créant un environnement plus favorable aux investissements propres, le gouvernement agit pour que la Nouvelle-Écosse puisse répondre à la demande mondiale liée à ces technologies et services.

Afin de créer un environnement plus propice aux investissements propres, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- 57.** Élaborer un plan d'investissement propre prévoyant des mesures stratégiques pour que l'économie de la Nouvelle-Écosse soit prête à répondre aux besoins d'une économie à faibles émissions de carbone.
- 58.** Créer un plan d'action pour l'hydrogène vert d'ici 2023 afin de soutenir le développement du secteur de l'hydrogène vert en Nouvelle-Écosse.
- 59.** Accorder des baux pour cinq gigawatts d'énergie éolienne extracôtière d'ici 2030, avec un premier appel d'offres d'ici 2025.
- 60.** Créer un fonds pour les carburants propres afin d'aider les industries et les entreprises à utiliser des carburants à faibles émissions de carbone et produits à partir de sources d'énergie renouvelables, comme l'hydrogène vert, le gaz naturel renouvelable, les biocarburants et la biomasse durable.
- 61.** Mettre en œuvre le programme Innovation Rebate et lancer, sous forme de projet pilote, un volet lié aux faibles émissions correspondant au fonds Early Stage Commercialization, par l'intermédiaire d'Invest Nova Scotia, en vue de créer un environnement qui soutient les entreprises innovantes.
- 62.** Moderniser le processus d'évaluation environnementale afin de tenir compte de manière plus complète des effets des changements climatiques, des effets cumulatifs, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, du rôle des examens indépendants ainsi que des principes Netukulimk.
- 63.** Investir dans la recherche nécessaire aux nouvelles technologies et pratiques propres afin de pouvoir atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

64. Lancer le programme Green Choice en 2023, qui permettra aux grands consommateurs industriels d'énergie d'acheter de l'électricité produite à 100 % à partir de sources d'énergie renouvelable à mesure que ce type d'électricité devient disponible.
65. Élargir le programme Clean Technology for Agriculture afin de permettre à un plus grand nombre d'agriculteurs d'adopter des technologies propres pour une agriculture plus durable.
66. Créer un fonds d'innovation en matière d'efficacité énergétique ainsi qu'un fonds d'adaptation aux changements climatiques pour la pêche et l'aquaculture afin d'aider à préparer le secteur à réduire sa consommation d'énergie et à mieux se préparer aux effets des changements climatiques.



SECTION 4 :

Rendre compte des progrès et les évaluer

Notre gouvernement rendra compte chaque année des progrès réalisés dans le cadre du plan sur les changements climatiques afin que la population puisse suivre les actions menées pour évoluer vers un avenir durable. Nous publierons chaque année, au mois de juillet, un examen lié au plan sur les changements climatiques, et ce afin de procéder comme le gouvernement le fait pour les rapports d'étapes liés à la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*).

Au cours de la prochaine année, le gouvernement établira des indicateurs de rendement clés ainsi que des points de référence afin de pouvoir suivre les progrès liés au plan sur les changements climatiques et en rendre compte. Il prendra également les mesures suivantes :

67. Rendre compte chaque année des progrès et des effets des mesures énoncées dans le plan sur les changements climatiques.
68. Revoir et renouveler le plan sur les changements climatiques dans les cinq ans suivant sa publication.

En ce qui concerne la recherche sur les risques climatiques et le travail de détermination des nouvelles possibilités liées à l'économie propre, nous procéderons à des examens réguliers du plan sur les changements climatiques et apporterons les modifications jugées nécessaires. Ces examens nous permettront de rester ambitieux quant aux réponses liées aux changements climatiques, et faire en sorte que les mesures énoncées dans le plan continuent de refléter les priorités de la population.

La voie à suivre

Le plan sur les changements climatiques représente l'engagement du gouvernement à élaborer, coordonner et diriger des actions qui favorisent une prospérité durable pour tous les gens de la Nouvelle-Écosse. Il y a beaucoup de travail à faire, mais la population de la province a déjà fait preuve de force, de résilience et d'innovation. Nous sommes bien placés, grâce au plan, pour occuper une place de chef de file dans la lutte contre les changements climatiques.

Les mesures énoncées dans le plan nous aideront à faire la transition vers un avenir durable. Elles nous permettront :

- de répondre aux effets des changements climatiques et de nous appuyer sur notre compréhension des risques exposés dans l'évaluation des risques liés aux changements climatiques;
- d'investir dans des activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en aidant la population à faire la transition vers des sources d'énergie plus abordables;
- de préparer la population aux possibilités locales et mondiales accompagnant le passage à une économie propre et à un avenir durable.

Le document *Notre climat, notre avenir : Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre* présente les prochaines étapes pour atteindre un avenir durable. Afin de pouvoir réaliser les objectifs de la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*), il y a beaucoup de travail à faire, mais celui-ci va déjà bon train. En raison de tout l'intérêt et des investissements à l'échelle mondiale pour les changements climatiques, de nouveaux défis et possibilités ne cessent de se présenter. Comme toujours, nous continuerons de rechercher de nouveaux partenaires et de nouvelles possibilités pour faire progresser le travail lié au plan sur les changements climatiques ainsi que répondre aux priorités de la population de la Nouvelle-Écosse.

Annexes



Annexe A :

Liste complète des mesures du plan *Notre climat, notre avenir : Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre*

Résumé des domaines d'action, des sous-domaines et de chaque mesure

Répondre aux effets des changements climatiques

Accroître l'accès aux données et aux informations climatiques

1. S'appuyer sur les résultats de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour mieux comprendre les risques établis ainsi que déterminer les lacunes en matière de données et d'informations.
2. Améliorer les infrastructures municipales liées aux eaux pluviales en mettant à jour les exigences de planification et en aidant à élaborer des plans de gestion des eaux pluviales.
3. Améliorer la qualité et la disponibilité des données sur les ressources en eau pour une meilleure gestion de ces dernières ainsi qu'une meilleure détermination des zones inondables, en améliorant les réseaux provinciaux de surveillance de l'eau.
4. Créer un centre d'information sur les changements climatiques afin d'améliorer le partage des données et des informations sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
5. Aider les propriétaires de maison à comprendre les risques liés aux changements climatiques, comme les inondations, et à y répondre.
6. Revoir l'infrastructure que gère Build Nova Scotia afin d'évaluer les risques liés aux changements climatiques et d'élaborer des plans d'adaptation pour réduire les dommages futurs.

Renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre

7. Accroître la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble du gouvernement en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies correspondantes pour tous les ministères.

8. Accroître la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités et les secteurs d'activité en les aidant à embaucher des coordonnateurs pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.
9. Soutenir le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin que des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques puissent être effectuées pour les infrastructures importantes et que des plans d'adaptation puissent être élaborés.
10. Réunir des partenaires clés afin de préparer des réponses aux multiples risques climatiques auxquels sont confrontés les systèmes naturels, humains, sociaux et financiers ainsi que l'environnement bâti.
11. Sensibiliser aux risques climatiques et aux priorités d'adaptation dans toute la Nouvelle-Écosse, en informant le public sur les résultats des évaluations des risques liés aux changements climatiques ainsi qu'en diffusant d'autres données et informations sur les changements climatiques.

Minimiser les effets des changements climatiques en restaurant les espaces naturels

12. Renforcer et coordonner, en 2023, les réponses aux risques d'inondations côtières et à l'intérieur des terres en investissant dans la protection contre les inondations naturelles et en mettant en œuvre de nouvelles réglementations prises en vertu de la loi sur la protection du littoral (*Coastal Protection Act*).
13. Rechercher des puits de carbone naturels pour aider à compenser les émissions de gaz à effet de serre afin d'arriver à des émissions nulles d'ici 2050.
14. Protéger au moins 20 % des terres et des eaux territoriales de la Nouvelle-Écosse d'ici 2030 grâce à une nouvelle stratégie sur les zones protégées.
15. Investir dans les infrastructures et les systèmes naturels pour gérer le stress thermique, p. ex. plantation d'arbres dans les zones urbaines ou pompes à chaleur/centres de refroidissement pour réduire l'exposition des personnes vulnérables aux températures élevées, et investir dans des réponses écosystémiques comme la restauration des terres humides côtières pour aider à gérer les inondations.
16. Planter 21 millions d'arbres en Nouvelle-Écosse, en partenariat avec l'initiative fédérale *Engagement de 2 milliards d'arbres*.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Créer un système de production d'électricité propre

17. Créer des règlements provinciaux pour éliminer progressivement, d'ici 2030, la production d'électricité à partir du charbon, afin de réduire d'au moins 90 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'électricité d'ici 2035.
18. Augmenter la quantité d'énergie renouvelable utilisée pour la production d'électricité, grâce à la production locale d'au moins 500 mégawatts d'énergie renouvelable d'ici 2026, et à la production locale de 50 mégawatts d'énergie solaire supplémentaires.
19. Fournir un soutien financier aux exploitations agricoles et à d'autres entreprises pour qu'elles utilisent davantage d'énergie solaire.
20. Étudier comment nous pouvons utiliser les technologies liées aux batteries ou les véhicules électriques pour le stockage d'électricité et l'alimentation de secours afin de rendre le réseau électrique plus fiable.
21. Collaborer avec les provinces voisines pour acheminer plus d'électricité à travers le Canada atlantique et le Québec grâce à des projets comme la boucle de l'Atlantique et Muskrat Falls ainsi qu'à des connexions plus solides avec le Nouveau-Brunswick.

Réduire la demande en énergie

22. Aider les gens à réduire leur demande en électricité en maintenant et en développant les programmes offerts par Efficiency Nova Scotia et ses partenaires.
23. Aider les entreprises et les collectivités à réduire leur demande en énergie en facilitant l'accès aux gestionnaires de l'énergie sur place et en continuant de soutenir les programmes d'efficacité énergétique pour les entreprises.
24. Aider les promoteurs de nouveaux bâtiments à installer des systèmes de chauffage partagés pour rendre ce type de chauffage plus efficace.
25. Revoir les programmes d'efficacité énergétique en Nouvelle-Écosse pour déterminer les lacunes ou les améliorations possibles.

Aider les gens de la Nouvelle-Écosse à ne plus utiliser de mazout de chauffage et à réduire leurs coûts de chauffage

26. Réduire la consommation de mazout d'au moins 20 % d'ici 2030 en aidant à moderniser 60 000 maisons et en mettant en place un programme pilote à l'intention des propriétaires d'habitations pour remplacer les appareils de chauffage au mazout par des appareils électriques.
27. Élargir des initiatives comme les programmes HomeWarming et Affordable Multifamily Housing afin que davantage de ménages à faible revenu puissent améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.
28. Poursuivre le projet Mi'kmaw Home Energy Efficiency et créer un programme pilote similaire pour les communautés afro-néo-écossaises.

Accélérer la transition vers les bâtiments carboneutres et les bâtiments adaptés aux changements climatiques

29. Interdire, d'ici 2025, l'installation d'équipement de chauffage au mazout dans les bâtiments neufs.
30. Adopter le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2020 ainsi que le Code national du bâtiment 2020.
31. Soutenir la construction et la rénovation de maisons et d'immeubles résidentiels carboneutres, y compris de logements abordables carboneutres.
32. Aider les propriétaires de bâtiments commerciaux et institutionnels à mieux comprendre leur consommation énergétique et à prévoir des améliorations écoénergétiques grâce à une surveillance volontaire de la consommation d'énergie.
33. Exiger que les nouveaux bâtiments gouvernementaux et les rénovations importantes dont la planification commence après 2022 soient carboneutres et résilients aux changements climatiques, et que la priorité en matière de baux, à partir de 2030, soit donnée aux bâtiments respectueux des normes de carboneutralité et résilients aux changements climatiques.
34. Lancer le programme Green Choice en 2023, qui permettra au gouvernement d'acheter de l'électricité produite à 100 % à partir de sources d'énergie renouvelable pour ses activités.

Offrir des options de transport plus propre

35. Installer davantage de bornes de recharge pour les véhicules électriques afin de pouvoir les utiliser quand et où il le faut.
36. Accroître le nombre de véhicules à émissions nulles ainsi que de vélos électriques afin de pouvoir atteindre d'ici 2030 l'objectif de vente de véhicules à émissions nulles de 30 % en continuant d'offrir des remises et des programmes d'information.
37. Accroître le nombre de véhicules moyens et lourds, de fret et maritimes à émissions nulles grâce à de nouveaux programmes incitatifs.
38. Élaborer une stratégie d'écologisation des parcs de véhicules du gouvernement.
39. Accroître l'accès aux services de transport communautaire pour toutes les collectivités à l'extérieur de la Municipalité régionale d'Halifax et de la Municipalité régionale du Cap-Breton.
40. Électrifier le transport en commun dans toute la province en s'associant aux municipalités et au gouvernement fédéral.
41. Explorer les possibilités liées aux autobus scolaires électriques dans le cadre d'un projet pilote stratégique.
42. Faciliter le transport en élaborant de nouvelles stratégies liées à l'efficacité des transports et en réduisant les déplacements d'une seule personne par voiture.
43. Créer plus d'options pour le transport actif en élaborant une stratégie adaptée et en poursuivant les travaux liés à la Route bleue.

Profiter des possibilités liées à une économie durable et plus propre

Mettre à profit et élargir les partenariats avec des experts

44. Travailler avec des experts et des chefs de file de l'industrie pour créer des outils, des programmes et des soutiens pour les personnes cherchant à investir dans l'économie propre.
45. Soutenir les actions liées aux changements climatiques qui sont axées sur les jeunes, et demander leurs avis grâce à un nouveau comité consultatif sur le changement climatique.
46. S'assurer d'obtenir divers avis, en Nouvelle-Écosse et à l'étranger, pour conseiller le gouvernement en matière de recherche, de planification, de sensibilisation et de stratégies pour l'adaptation aux changements climatiques.
47. Soutenir et financer des solutions ciblant les inégalités systémiques et la discrimination liées aux changements climatiques.

Développer des compétences pour l'économie propre

48. Soutenir l'éducation des jeunes en mettant à jour les programmes scolaires en fonction des principes Netukulimk, et soutenir les programmes permettant aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et expériences.
49. Accroître la représentation des travailleurs racisés et autochtones dans le secteur de l'efficacité énergétique et des technologies propres.
50. S'assurer que les professionnels, partout en Nouvelle-Écosse, comprennent comment ils peuvent participer à l'économie propre et développer leur entreprise grâce à de nouveaux programmes de formation spécialisée.
51. Créer de nouvelles formations sur les techniques de construction avancées à l'intention des professionnels du génie et de la conception afin qu'ils puissent se conformer aux nouveaux codes nationaux de l'énergie et du bâtiment.
52. S'assurer d'avoir les gens de métier nécessaires et faire en sorte qu'ils soient prêts à répondre aux exigences de l'économie propre en modernisant le programme d'apprentissage de la Nouvelle-Écosse.

Aider les collectivités à agir face aux changements climatiques

53. Fournir un financement au titre de programmes comme le Sustainable Communities Challenge Fund et soutenir les nouveaux coordonnateurs communautaires des changements climatiques pour qu'ils puissent aider les municipalités, les Mi'kmaq et les communautés afro-néo-écossaises à répondre à leurs propres priorités en la matière.
54. Fournir des fonds pour aider davantage de collectivités de la Nouvelle-Écosse à réaliser des projets d'énergie propre ciblant par exemple les bâtiments, le transport et la production d'électricité, ainsi qu'à renforcer leurs capacités à l'aide d'initiatives comme le programme Low Carbon Communities et le fonds Halifax Climate Investment, Innovation, and Impact (HCi3).
55. Continuer d'appuyer les partenariats fédéraux-provinciaux pour les grands projets d'infrastructure en Nouvelle-Écosse, à l'aide de programmes comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC).
56. Créer, au ministère de l'Environnement et du Changement climatique, un poste de navigateur afin d'aider les gens de la Nouvelle-Écosse à trouver des possibilités de financement liées aux changements climatiques.

Soutenir une croissance durable en matière de technologies et de services propres innovants

57. Élaborer un plan d'investissement propre prévoyant des mesures stratégiques pour que l'économie de la Nouvelle-Écosse soit prête à répondre aux besoins d'une économie à faibles émissions de carbone.
58. Créer un plan d'action pour l'hydrogène vert d'ici 2023 afin de soutenir le développement du secteur de l'hydrogène vert en Nouvelle-Écosse.
59. Accorder des baux pour cinq gigawatts d'énergie éolienne extracôtière d'ici 2030, avec un premier appel d'offres d'ici 2025.
60. Créer un fonds pour les carburants propres afin d'aider les industries et les entreprises à utiliser des carburants à faibles émissions de carbone et produits à partir de sources d'énergie renouvelables, comme l'hydrogène vert, le gaz naturel renouvelable, les biocarburants et la biomasse durable.

61. Mettre en œuvre le programme Innovation Rebate et lancer, sous forme de projet pilote, un volet lié aux faibles émissions correspondant au fonds Early Stage Commercialization, par l'intermédiaire d'Invest Nova Scotia, en vue de créer un environnement qui soutient les entreprises innovantes.
62. Moderniser le processus d'évaluation environnementale afin de tenir compte de manière plus complète des effets des changements climatiques, des effets cumulatifs, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, du rôle des examens indépendants ainsi que des principes Netukulimk.
63. Investir dans la recherche nécessaire aux nouvelles technologies et pratiques propres afin de pouvoir atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.
64. Lancer le programme Green Choice en 2023, qui permettra aux grands consommateurs industriels d'énergie d'acheter de l'électricité produite à 100 % à partir de sources d'énergie renouvelable à mesure que ce type d'électricité devient disponible.
65. Élargir le programme Clean Technology for Agriculture afin de permettre à un plus grand nombre d'agriculteurs d'adopter des technologies propres pour une agriculture plus durable.
66. Créer un fonds d'innovation en matière d'efficacité énergétique ainsi qu'un fonds d'adaptation aux changements climatiques pour la pêche et l'aquaculture afin d'aider à préparer le secteur à réduire sa consommation d'énergie et à mieux se préparer aux effets des changements climatiques.

Rendre compte des progrès et les évaluer

67. Rendre compte, chaque année, des progrès et des effets des mesures énoncées dans le plan sur les changements climatiques.
68. Revoir et renouveler le plan sur les changements climatiques dans les cinq ans suivant sa publication.

Annexe B :

Liens vers les ressources et les programmes

La liste suivante contient les ressources et les programmes mentionnés dans le présent plan, ainsi que des liens vers certaines organisations.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Liens du gouvernement de la Nouvelle-Écosse

[Loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques](#) (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*) (en anglais seulement)

[Loi sur l'environnement](#) (*Environment Act*) – Format PDF (en anglais seulement)

[Changement climatique Nouvelle-Écosse](#) (en anglais seulement)

[Avenir écologique](#) – Rapport sur les consultations publiques

[Évaluation des risques climatiques en Nouvelle-Écosse](#) (en anglais seulement)

[Loi sur la protection du littoral](#) (*Coastal Protection Act*), Nouvelle-Écosse

[Parcs et zones protégées en Nouvelle-Écosse](#) (en anglais seulement)

[Communiqué de presse sur l'hydrogène vert](#) (en anglais seulement)

[Processus d'évaluation environnementale de la Nouvelle-Écosse](#) (en anglais seulement)

Programmes et ressources pour particuliers et propriétaires

[FloodSmart Canada – Connaître les risques](#)

[Programme Energy Assist](#) (en anglais seulement)

[Programme HomeWarming](#) (en anglais seulement)

[Programme Affordable Multifamily Housing](#) (en anglais seulement)

[Programme Home Energy Assessment](#) (en anglais seulement)

[Projet Mi'kmaw Home Energy Efficiency](#) (en anglais seulement)

[Programme SolarAssist](#) (en anglais seulement)

[Programmes de remise pour l'énergie solaire](#) (en anglais seulement)

[EVAassist – Programmes de remise pour les véhicules électriques](#) (en anglais seulement)

[Next Ride](#) (en anglais seulement)

[Clean Foundation – Programmes de perfectionnement de la main-d’œuvre](#)
(en anglais seulement)

[NSCC Solar Photovoltaic Panel Installation Training program](#) (en anglais seulement)

Programmes et ressources pour les entreprises, les municipalités et les organisations

[Présentation à l’Institut canadien des urbanistes](#) (25 novembre 2020) sur le projet de cartographie des zones inondables (PDF) (en anglais seulement)

[FloodSmart Canada](#) – Connaître les risques

[Carte des risques d’inondation du littoral](#) (en anglais seulement)

[Programme SolarAssist](#) (en anglais seulement)

[Programmes pour l’énergie solaire](#) (en anglais seulement)

[Options d’autoproduction, Nova Scotia Power](#) (en anglais seulement)

[Approvisionnement sur base tarifaire \(372 MW d’électricité éolienne\)](#) (en anglais seulement)

[Programme Green Choice](#) (en anglais seulement)

[EVAssist](#) (en anglais seulement)

[Next Ride](#) (en anglais seulement)

[Sustainable Communities Challenge Fund](#) (en anglais seulement)

[Programme de financement Low Carbon Communities](#) (en anglais seulement)

[Halifax Climate Investment, Innovation, and Impact Fund \(Hci3\)](#) (en anglais seulement)

[Innovation Rebate Program](#) (en anglais seulement)

[Programme Nova Scotia Clean Technology for Agriculture](#) (en anglais seulement)

En savoir plus

[Stratégie nationale d’adaptation du Canada : bâtir des collectivités résilientes et une économie forte](#)

[Institut climatique du Canada](#)

[CLIMAtlantic](#)

[Un environnement sain et une économie en santé – Plan climatique renforcé du Canada](#)

[Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte](#)
[Régie de l'énergie du Canada – Profil énergétique de la Nouvelle-Écosse](#)
[Efficacité énergétique Canada – Carte de pointage](#) (en anglais seulement)
[Nova Scotia Power – Production d'électricité](#) (en anglais seulement)
[Solar Nova Scotia](#) (en anglais seulement)
[Bicycle Nova Scotia](#) (en anglais seulement)
[Nova Scotia Blue Route](#) (en anglais seulement)
[Efficiency Nova Scotia](#) (en anglais seulement)
[Clean Foundation](#) (en anglais seulement)
[Maison passive Canada](#)
[Conseil du bâtiment durable du Canada](#)
[ReCover Initiative](#) (en anglais seulement)
[Dalhousie Energy Leaders in Sustainability program](#) (en anglais seulement)
[Verschuren Centre for Sustainability in Energy and Environment](#) (en anglais seulement)

Rapports et sources de données

[Données climatiques Canada](#)

[Loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques 2022 \(*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*\) – Rapport d'étape](#)
(en anglais seulement)

[Annual Green Fund – Rapport 2020-2021 \(PDF\)](#) (en anglais seulement)

[Annual Green Fund – Rapport 2021-2022 \(PDF\)](#) (en anglais seulement)

[Feuille de route sur l'énergie propre pour le Canada atlantique](#)

[Efficiency One Demand Side Management Plan](#) (en anglais seulement)

[Code national de l'énergie pour les bâtiments 2020](#)

[Centre canadien des services climatiques](#)

